

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008038

Signataire : MG/PC

OBJET : Désignation des représentants au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication. (SIPPEREC).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-7 et suivants, l'article L 5212-7 et L2121-33,

Vu les statuts du SIPPEREC et notamment l'article 10,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers", Mme DESCAMPS du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" et les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne les représentants suivants au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux (SIPPEREC)

- Titulaire : M. Tedjini Michel MAIZA
- Suppléant : M. Brahim HEDJEM

Le Maire